

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mardi 24 mai 2016 à 14h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 3 février 2016
 2. Travail autour de la première version de la stratégie du SAGE
 3. Désignation des Vice-Présidents chargés des différentes thématiques du SAGE
 4. Point sur l'évaluation environnementale
 5. Avis sur le projet d'arrêté interpréfectoral relatif à la délimitation de la zone de protection et de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de l'Île puits récent (Manthes) et du Montanay (Lapeyrouse-Mornay)
 6. Point sur l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides
 7. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 3 février 2016 est approuvé.
 - Le Bureau de la CLE a fait part de ses remarques sur la première version de la stratégie du SAGE. D'autres remarques pourront être transmises jusqu'au 7 juin.
 - Les élus référents pour chacune des thématiques du SAGE ont été désignés.
 - Le déroulement de l'évaluation environnementale a été validé et un comité d'évaluation a été créé.
 - Le Bureau de la CLE a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté interpréfectoral relatif à la délimitation de la zone de protection et de l'aire d'alimentation des captages d'eau de l'Île puits récent (Manthes) et du Montanay (Lapeyrouse-Mornay).
 - Le calendrier de préparation de l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides a été validé.
-

Philippe MIGNOT présente Nadia Bouissou, chargée de mission, qui a été recrutée le 18 avril 2016 et qui avait déjà travaillé à la CLE pendant 6 mois pour remplacer Christel Constantin-Bertin lors de son congé maternité.

1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 3 février 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion et indique qu'aucune remarque n'a été formulée à ce jour (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu de la réunion du 3 février 2016.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

2 Travail autour de la première version de la stratégie

Philippe MIGNOT indique que le document présenté est une première version qui pourra être amendé puis passe la parole au bureau d'étude ACTeon.

Pierre STROSSER indique qu'un des enjeux de la réunion d'aujourd'hui est de déterminer le niveau d'opérationnalité de la stratégie (Comment faire ? Où faire ?).

Maëlle DROUILLAT présente le contenu du rapport de la stratégie (cf. diaporama).

Les discussions relatives à cette présentation ont porté sur les points suivants.

Philosophie de la stratégie

Philippe MIGNOT demande qu'un principe de cohérence soit ajouté dans la philosophie de la stratégie car cela permettrait de mettre en place une gestion à l'échelle du bassin versant et d'adosser la stratégie du SAGE au SIAH Bièvre Liers Valloire. Il ajoute qu'il faut être plus direct sur la gestion quantitative dans la stratégie car les éléments ont déjà été validés.

Principes de gestion collective – La mise en œuvre

Robert DURANTON demande si la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera prise par les communautés de communes.

Philippe MIGNOT répond que l'objectif serait que les communautés de communes puissent transférer leur compétence GEMAPI au SIAH Bièvre Liers Valloire, ce qui permettrait d'avoir une seule entité sur l'ensemble du bassin versant. Il précise que la communauté de communes Porte de DrômArdèche s'est organisée pour exercer cette compétence mais qu'à terme elle pourrait la transférer au SIAH Bièvre Liers Valloire.

Robert DURANTON demande quelles communautés de communes exercent la compétence GEMAPI.

Jean-Paul BERNARD répond que ni Bièvre Isère Communauté, ni la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire n'exercent cette compétence.

Alain DELALEUF précise que pour les communautés de communes situées sur plusieurs bassins versants, la question du transfert ou de la délégation de compétence peut se poser. Il ajoute que la communauté de communes Porte de DrômArdèche a délibéré pour porter la compétence GEMAPI.

Jean-Paul BERNARD demande si la GEMAPI s'applique également aux cours d'eau qui s'assèchent.

Philippe MIGNOT confirme. Il ajoute qu'une discussion aura lieu avec les communautés de communes par rapport à l'exercice de la compétence GEMAPI mais que si la gestion des cours d'eau n'est pas réalisée à l'échelle du bassin versant, cela manquera de cohérence.

Pierre STROSSER conclut que l'écriture du paragraphe lié à la GEMAPI sera modifié afin d'être plus précis.

Principes de gestion collective - Aménagement du territoire

Jean-Paul BERNARD demande à ACTeon d'expliquer ce qu'il entend par « projets d'aménagement ».

Maëlle DROUILLAT répond que ce sont tous les projets de construction et cite l'exemple des lotissements qui vont engendrer des besoins supplémentaires en eau potable, l'imperméabilisation des sols, des rejets supplémentaires dans les stations d'épuration...

Jean-Paul BERNARD demande quel est le rôle du SAGE dans ce domaine.

Philippe MIGNOT répond que les services de l'Etat pourront s'appuyer sur les documents du SAGE pour autoriser un projet.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que lorsque le SAGE sera approuvé, pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'eau, les services de l'Etat vérifieront si ces projets sont compatibles avec le SAGE.

Christian DESCOURS indique qu'il serait bien de préciser les règles pour limiter les impacts des projets d'aménagement, notamment au niveau des lotissements qui créent une forte imperméabilisation des sols.

Christian DREVET approuve cette proposition.

Philippe MIGNOT indique qu'il faut pour le moment rester sur les principes.

Alain DELALEUF ajoute qu'il a bien été indiqué dans les actions emblématiques qu'il fallait limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation générale des sols.

Principes de gestion collective – Politique de solidarité des efforts

Jean ROBIN-BROSSE indique que la chambre d'agriculture de l'Isère a mis en place une gestion collective de l'irrigation et qu'il serait souhaitable d'y faire référence.

Aspects quantitatifs – Equilibre quantitatif

Robert DURANTON demande que les volumes prélevés actuellement soient également indiqués et que l'exactitude de ces volumes soit vérifiée.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'un important travail a été réalisé pour définir les volumes prélevables sur le bassin versant et que c'est bien ces volumes prélevables qui doivent être inscrits dans la stratégie. Elle ajoute que ces volumes prélevables sont basés sur les prélèvements réalisés sur la période 2003-2009 et qu'ils ont été amendés puis validés par les différents usagers. Les volumes prélevés sur la période 2003-2009 seront indiqués dans la synthèse de l'état des lieux qui sera intégrée dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE.

Aspects quantitatifs – L'avenir : Augmenter la ressource

Maëlle DROUILLAT rappelle que le Bureau avait demandé un positionnement des acteurs lors de l'atelier sur l'export d'eau hors du territoire. Elle précise que les acteurs se sont positionnés majoritairement pour l'exportation d'eau hors du bassin versant uniquement pour l'eau potable ou l'eau potable domestique.

Alain DELALEUF demande s'il existe actuellement des exports réalisés pour l'eau potable ou des échanges de secours.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il y a plusieurs syndicats d'eau potable qui sont sur deux bassins versants différents (SIAEP Valloire Galaure, SIE Dolon Varèze...) et qu'il y a donc des transferts d'un bassin à un autre.

Philippe MIGNOT indique que l'usage prioritaire est l'eau potable pour les usages domestiques et qu'il est nécessaire de permettre d'exporter de l'eau potable hors du bassin. Pour les autres usages, s'il y a de la ressource disponible, il serait logique de pouvoir exporter de l'eau mais il sera nécessaire de fixer les règles.

Jean ROBIN-BROSSE indique que les échanges entre voisins, qui sont relativement limités, devraient pouvoir être acceptés.

Jean-Paul BERNARD craint que si on met une règle, on ne puisse ensuite plus revenir en arrière.

Pierre STROSSER indique que l'objectif, pour le moment, est de fixer les principes et non les règles précises.

Christel CONSTANTIN-BERTIN résume la position exprimée : un export possible pour l'eau potable et, si de la ressource supplémentaire est disponible, un export possible également pour les autres usages.

Jacques LIONET rappelle qu'en matière de prélèvements, les prescriptions du SAGE ne s'appliqueront pas aux prélèvements annuels des collectivités mais aux décisions prises par les services de l'Etat. Elles ne pourront pas s'appliquer seulement pour une année. Aussi, il faudra bien clarifier ce que les acteurs souhaitent en termes de limitation ou d'interdiction des exports.

Christian DREVET demande si les exports sont compatibles avec la définition des volumes moyens à respecter (moyenne glissante).

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ce qui est pris en compte pour vérifier si la moyenne glissante est respectée, ce sont les prélèvements qui sont effectués sur le bassin versant. Dans le cadre de l'étude volumes prélevables, les restitutions ont également été quantifiées mais il n'est pas prévu de les prendre en compte pour la gestion quantitative.

Aspects quantitatif – Bilan

Pierre STROSSER demande s'il est nécessaire d'ajouter du concret sur la thématique quantitative.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il faudrait préciser de quelles manières le SAGE peut favoriser l'infiltration des eaux.

Philippe MIGNOT confirme que c'est un point très important et qu'il est nécessaire d'avancer sur ce sujet.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que dans le sous-objectif « limiter les transferts d'eau d'un compartiment à un autre », les acteurs avaient également proposé des mesures pour que les rejets puissent se faire le plus près possible du prélèvement et dans le même milieu. Ce n'est pas abordé dans le document de la stratégie présenté.

Jean-Louis GUERRY se demande ce qu'il est possible de faire si un bassin déborde et s'il ne serait pas plus pertinent de faire des réserves.

Philippe MIGNOT répond que dans le cadre de la concertation relative aux volumes prélevables, les acteurs ont souhaité favoriser au maximum l'infiltration et qu'il n'a pas été retenu de réaliser des réserves sur le bassin versant.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que le débordement des bassins est notamment lié au fait qu'ils ne sont pas entretenus.

Sarah DALMAIS ajoute qu'il ne faut pas oublier le rôle qualitatif de l'infiltration qui permet également de dépolluer les eaux.

Aspects qualitatifs – Rétablir une qualité satisfaisante

Maëlle DROUILLAT indique notamment que lors de l'atelier, les acteurs ont proposé qu'il y ait un accompagnement des agriculteurs sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Jean PIN confirme qu'il lui semble intéressant d'étendre le travail d'animation réalisé sur les captages prioritaires à l'ensemble du bassin versant car en dehors des aires d'alimentation des captages prioritaires, il y a des surfaces très importantes qui sont cultivées de manière traditionnelle.

Jean-Paul BERNARD rappelle que sur les captages prioritaires, les actions sont mises en place sur la base du volontariat mais avec des compensations financières. Il n'est pas sûr que des aides financières puissent être accordées sur l'ensemble du territoire.

Jean ROBIN-BROSSE indique que hors des zones de captages, il y a déjà des obligations (notamment directive nitrates). Il estime que l'accompagnement des agriculteurs pourrait se traduire notamment par de la communication sur l'évolution de la qualité des eaux et sur des exemples de bonnes pratiques mises en place. Pour souligner les améliorations des pratiques agricoles, il cite l'exemple d'un captage abandonné dans les années 1990 car les teneurs en nitrates étaient de 100 mg/L et qui aujourd'hui sont à 55 mg/L.

Philippe MIGNOT estime qu'il est important d'accompagner les agriculteurs sur l'ensemble du territoire mais que cela semble compliqué.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute qu'il serait bien de préciser dans la stratégie de quelle manière les agriculteurs pourraient être accompagnés sur l'ensemble du bassin versant.

Jean ROBIN-BROSSE propose également d'accompagner les agriculteurs pour favoriser l'infiltration dans les parcelles agricoles (exemple de l'avoine qui permet une bonne infiltration contrairement à un ray-grass épais).

Aspects qualitatifs – Eau de qualité pour le futur – Zones stratégiques pour l'eau potable

Maëlle DROUILLAT indique notamment que les participants à l'atelier du 12 avril avaient une mauvaise connaissance des zones stratégiques pour l'eau potable et qu'une communication sur ces zones était nécessaire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'il est prévu que la délimitation des zones stratégiques et les mesures qui y seront préconisées soient intégrées dans les documents du SAGE et qu'il faut donc préciser dans la stratégie que ces mesures devront être définies dans les documents du SAGE. Elle ajoute qu'une communication auprès des élus avait bien été faite lors de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (réunions, courriers...).

Maëlle DROUILLAT propose d'aborder le sujet des zones stratégiques pour l'eau potable lors du séminaire pour les élus.

Christel CONSTANTIN-BERTIN dit que si ce sujet est abordé, il faudra être vigilant dans la manière de le présenter car la délimitation des zones stratégiques a été faite mais pas la définition des mesures à y appliquer.

Robert DURANTON demande ce qu'est une zone stratégique.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le SDAGE a défini la nappe de Bièvre Liers Valloire comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable et demandait que des zones stratégiques (ou zones de sauvegarde) y soient donc délimitées. Les zones de sauvegarde délimitées correspondent, pour la plupart, aux zonages des captages existants. Seulement deux zones de sauvegarde ont été délimitées sur des secteurs où il n'y avait pas de captage mais qui pouvaient être intéressantes pour implanter un nouveau captage d'eau potable. Un bureau d'études avait fait des propositions d'actions (éviter les industries polluantes, limiter l'urbanisation...) à mettre en place sur ces zones de sauvegarde mais ces propositions n'ont pas été validées. Elles seront mises à la discussion dans le cadre de la rédaction des documents du SAGE.

Jean ROBIN-BROSSE rappelle qu'il y a eu de nombreux zonages mis en place depuis 2006 et demande s'il est bien nécessaire d'en ajouter un supplémentaire.

Philippe MIGNOT répond que comme la majorité des zones stratégiques correspondent à des zonages déjà définis pour la protection des captages, cela n'ajoute pas beaucoup de zonages supplémentaires. Il ajoute que les contraintes supplémentaires seront plus à destination des collectivités et des industriels que des agriculteurs.

Aspects qualitatifs – Eau de qualité pour le futur – Nappe de la Molasse

Maëlle DROUILLAT rappelle que les participants à l'atelier ont proposé de réduire au strict minimum les prélèvements dans la nappe de la Molasse afin de ne pas la polluer.

Jean PIN indique que le SIEP Valloire Galaure a réalisé dans les années 2000 un forage dans la nappe de la Molasse dont la teneur en nitrates était de 4 mg/L. Aujourd'hui, dans ce même forage, la teneur en nitrates est de 22 mg/L (augmentation liée à une inversion de la pression qui entraîne une migration des polluants de la nappe de Bièvre Liers Valloire vers la nappe de la Molasse). Il lui semble donc très important que des mesures soient prises afin de ne pas continuer à polluer la nappe de la Molasse.

Alain DELALEUF indique qu'il n'y a aucune réglementation sur les pompes à chaleur et que des forages mal conçus sont réalisés jusqu'à la nappe la Molasse. Les propriétaires de pompes à chaleur ont seulement un formulaire de déclaration à transmettre au Maire.

Jean PIN estime qu'il manque une réglementation pour préserver la nappe de la Molasse.

Christel CONSTANTIN-BERTIN retient que le Bureau souhaite que le SAGE permette de préserver au mieux la nappe de la Molasse. Elle indique qu'il pourra être inscrit qu'il faut éviter les nouveaux prélèvements dans la nappe de la Molasse et réaliser un inventaire des prélèvements existants afin de pouvoir identifier les mesures à mettre en place pour limiter les pollutions.

Milieux – Conditions hydromorphologiques et gestion des risques hydrauliques

Pierre STROSSER indique que cette partie n'a pas été beaucoup détaillée dans le document de la stratégie mais qu'elle sera complétée à partir de l'étude hydromorphologique. De plus, lors de l'atelier, les acteurs avaient proposé de travailler en priorité sur des cours d'eau particuliers (cours d'eau traversant la plaine et cours d'eau liés aux sources notamment).

Jacques LIONET indique que le SAGE ne peut pas imposer de restaurer un cours d'eau entier ; il peut seulement définir que la restauration d'un cours en particulier est souhaitable.

Philippe MIGNOT demande si la Région pourra financer de nouveau des contrats de rivière.

Jacques LIONET répond que la position de la Région est de financer les actions prévues dans les contrats vert et bleu mais que l'Agence de l'Eau apporte toujours des financements pour les contrats de rivière.

Milieux – Zones humides

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il serait souhaitable d'être plus précis dans la stratégie sur les mesures à envisager pour préserver les zones humides.

Remarques complémentaires

Pierre STROSSER demande si à ce stade, les membres du Bureau estiment que des choses essentielles n'ont pas été abordées.

Pierre MIGNOT indique qu'il faut laisser le temps aux membres du Bureau de bien s'approprier les éléments présentés avant de pouvoir se positionner.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que les membres du Bureau auront 15 jours supplémentaires pour transmettre leurs remarques sur la première version de la stratégie, soit jusqu'au 7 juin.

Robert DURANTON indique que si les retours sont faits par courriel, les membres du Bureau ne connaîtront pas les remarques faites.

Pierre STROSSER propose qu'une synthèse des retours soit jointe avec le nouveau document présentant la stratégie.

➤ **Des remarques complémentaires sur cette première version de la stratégie pourront être apportées jusqu'au 7 juin.**

➤ **Une synthèse des modifications réalisées sera transmise avec le prochain document présentant la stratégie.**

3 Désignation des Vice-Présidents chargés des différentes thématiques du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il est nécessaire de désigner un élu référent pour chacune des thématiques du SAGE (cf. diaporama). Chaque élu référent aura pour rôle de suivre le travail réalisé sur sa thématique et de présider les commissions thématiques qui seront mises en place pour la rédaction du SAGE.

Philippe MIGNOT propose les élus référents suivants :

- pour la thématique quantité : Alain Delaleuf,
- pour la thématique qualité : Jean-Paul Bernard,
- pour la thématique milieux : Christian Descours,
- pour la thématique gouvernance et aménagement du territoire : Philippe Mignot, Alain Delaleuf et Jean-Paul Bernard,
- pour la thématique communication : Philippe Mignot (avec l'appui de Jean-Paul Bernard et Alain Delaleuf).

Philippe MIGNOT met au vote cette proposition.

➤ **La proposition faite concernant les élus référents pour chacune des thématiques est approuvée.**

4 Point sur l'évaluation environnementale du SAGE

Nadia BOUISSOU indique l'obligation qu'à la CLE de procéder à une évaluation environnementale du projet de SAGE et précise que le rapport d'évaluation environnementale fait partie, au même titre que le PAGD et le règlement, des documents du SAGE (cf. diaporama). Elle présente la procédure d'évaluation environnementale (Quoi ? Pourquoi ? Par qui ? Comment ? Quelle plus value ?), le processus d'évaluation environnemental envisagé pour le SAGE Bièvre Liers Valloire (Quelle méthodologie adoptée ? La forme évaluative) ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000.

Jacques LIONET indique que l'évaluation environnementale est l'équivalent d'une étude d'impact mais non pas sur un projet mais sur un programme.

Jean-Paul BERNARD constate que c'est un travail conséquent.

Alain DELALEUF rappelle que c'était une des raisons pour laquelle il avait été demandé qu'il y ait un chargé de mission supplémentaire.

Nadia BOUISSOU propose de valider le déroulement de la démarche d'évaluation environnementale soit :

- durant l'élaboration de la stratégie, la réalisation d'une analyse des impacts des sous-objectifs sur les thématiques environnementales (= évaluation de la stratégie),
- durant la rédaction du SAGE, la rédaction du rapport environnemental (= évaluation environnementale du SAGE).

➤ **Le déroulement de l'évaluation environnementale proposé est validé.**

Nadia BOUISSOU propose, pour la réalisation de l'évaluation environnementale, de réaliser le travail en amont puis de faire analyser les propositions faites par un comité d'évaluation (cf. diaporama). Il est proposé que ce comité d'évaluation soit composé d'un membre de chaque collège et qu'une première réunion ait lieu en septembre.

➤ **Un comité d'évaluation est créé pour la réalisation de l'évaluation environnementale.**

➤ **Ce comité d'évaluation sera composé des personnes suivantes : Jean-Paul BERNARD, Jean PIN, Salvatore SAN FILIPPO (sous réserve de confirmation), Jean ROBIN-BROSSE, Jacques LIONET et Claire MORAND.**

5 Avis sur le projet d'arrêté inter préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection des captages d'eau potable de l'Ile puits récent et du Montanay

Nadia BOUISSOU présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama) et indique notamment que les périmètres présentés ont été validés par le comité de pilotage local qui suit la démarche relative aux captages prioritaires de l'Ile puits récent (Manthes) et du Montanay (Lapeyrouse-Mornay). Elle indique qu'elle n'a pas de remarques particulières relatives à ce projet d'arrêté inter préfectoral.

Robert DURANTON indique de le Conseil Départemental de l'Isère a émis un avis réservé sur ce dossier car il craint que les actions proposées soient rendues obligatoires pour les agriculteurs.

Christian DREVET rappelle que les mesures proposées sont mises en œuvre sur la base du volontariat.

Jean-Robin BROSSE partage les réserves énoncées par Robert Duranton.

Jacques LIONET rappelle que la réglementation demande qu'un programme d'actions soit mis en place sur les captages prioritaires et que ce programme d'action peut être rendu obligatoire s'il n'a pas été mis en œuvre volontairement après quelques années.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que les programmes d'actions sont élaborés en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités...) afin de prévoir des actions réalisables. Un programme d'actions ne sera pas rendu obligatoire si la qualité de l'eau ne s'améliore pas (même si c'est bien l'objectif), mais bien si les actions ne sont pas mises en place.

Jean-Paul BERNARD indique que la mise en place de ces programmes d'actions demande des efforts aux agriculteurs mais qu'il est important de se mobiliser pour améliorer la qualité des captages d'eau potable.

Philippe MIGNOT rappelle que sur les dossiers de même nature, le Bureau de la CLE a donné un avis favorable si les acteurs locaux avaient validé les périmètres proposés. Il propose donc au Bureau d'émettre un avis favorable sur ce projet.

➤ **Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet d'arrêté inter préfectoral.**

6 Point sur l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides

Nadia BOUISSOU rappelle qu'une méthodologie de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides avait été réalisée sur la partie iséroise du bassin par le CEN Isère mais que cette analyse n'avait pas pu être étendue à la partie drômoise du bassin versant en raison de la disparité des données d'inventaire des zones humides sur les deux secteurs. Elle ajoute que le Bureau de la CLE avait précédemment validé d'appliquer cette méthode sur la partie drômoise du bassin versant en recrutant un bureau d'études. Elle présente ensuite le calendrier de préparation de l'étude.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que l'objectif étant de publier l'offre pour cette étude début septembre, il est proposé de soumettre le cahier des charges par courriel aux membres du Bureau de la CLE durant l'été pour avis et validation et de n'organiser une réunion du Bureau début septembre que si les remarques sont importantes.

➤ **Le calendrier de préparation de l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides a été validé. Le cahier des charges de cette étude sera transmis aux membres du Bureau par courriel pour validation.**

7 Questions diverses

Site internet

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le site internet du SAGE ne fonctionne plus depuis plus d'un an et qu'un nouveau site est en construction (cf. diaporama). Le nouveau site internet devrait être mis en ligne durant l'été.

La séance est levée à 16h20.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ETAT	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	DALMAIS Sarah	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DURANTON Robert	Conseil Départemental de l'Isère
	SAVIGNON Eric	Bièvre Isère Communauté
	DROUILLAT Maëlle	ACTeon
	STROSSER Pierre	ACTeon
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
ETAT	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
INVITES	MURGAT Vincent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est